

Demande de transport de cendres en dehors du territoire métropolitain

Article R. 2213-24 du Code général des collectivités territoriales

La liste des pièces à fournir est indiquée au verso du document

Je soussigné(e),

NOM et prénom :

En tant que personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

Adresse :

Agissant en qualité de (lien de parenté, représentant légal...) :

Représentant légal de l'entreprise ou de la régie funéraire

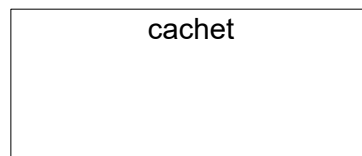
Nom de l'entreprise/régie funéraire :

Habilité sous le numéro :

Dûment mandatée par :

Adresse :

Agissant en qualité de (lien de parenté, représentant légal...):



Sollicite l'autorisation de transporter les cendres, dans les conditions requises par la réglementation en vigueur, de :

NOM et prénom du (de la) défunt(e).....

décédé(e) le à

Transport prévu le :.....

Personne accompagnant l'urne :

Agissant en qualité de (lien de parenté, représentant légal...):

Commune de départ:.....

Commune et pays d'arrivée :.....

- Par voie aérienne ou par bateau :

N° de vol ou de réservation:.....compagnie aérienne ou maritime.....

Aéroport/port de départ:.....d'arrivée:.....

Escale(s) éventuelles :.....

- Par voie routière : pays traversés :.....

immatriculation du véhicule utilisé:.....

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

Fait à le

Signature :

Le dossier est à envoyer en préfecture ou en sous-préfecture du lieu de la crémation ou du lieu de la résidence du demandeur

PIECES A FOURNIR :

1. Ce formulaire complété, revêtu du cachet (personne morale), daté et signé
2. L'acte de décès délivré par le maire du lieu de décès
3. Le certificat de crémation délivré par le gestionnaire du crématorium

4. Si transport fait par un professionnel : la copie de l'arrêté d'habilitation de l'opérateur funéraire s'il exerce dans un autre département ou si le transport de corps est effectué par une entreprise étrangère.

Le dossier complet est à transmettre à l'adresse mail suivante : pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr